

Ogooué-Lolo/Koula-Moutou/Economie forestière/Financement des projets communautaires

La SBL et le comité de suivi signent un cahier de charges

Claude-Médard MINKO
Koula-Moutou/Gabon

Exploitant le permis forestier proche des villages de Mouila-Pové, la Société des bois de Lastoursville (SBL) a signé récemment, en présence des autorités du département de la Lolo-Bouenguidi, le cahier de charges qui l'engage à participer au financement du développement local, à travers des projets communautaires. Ceux-ci seront identifiés par le comité de suivi, composé des représentants des villages concernés, de celui des Eaux et forêts et d'un autre de l'administration locale, représentée par le préfet de la Lolo-Bouenguidi, du reste président dudit comité.

LE Code forestier, en son article 251, prévoit que tous les villages impactés par l'exploitation forestière doivent bénéficier d'une redevance forestière financée sur la base de la production réalisée par l'opérateur économique, en vue du financement des projets de types communautaires. Et l'arrêté 105 du 6 mai 2014 fixe les modalités de mise en œuvre de ce fonds de développement.

C'est dans ce cadre que la Société des bois de Las-



Photo : C-M.M

Signature du document par le préfet Jean Fieri Ntsiengori, en sa qualité de président du comité de suivi.



Photo : C-M.M

Le représentant de la SBL accomplissant, lui aussi, le même acte...

toursville (SBL) a signé, le lundi 13 février 2017, le cahier de charges avec le comité de suivi des projets communautaires. En présence du préfet du département de la Lolo-Bouenguidi, le capitaine de police Jean Fieri Ntsiengori, assisté du directeur provincial des Eaux et forêts.

Cette société exploite le bois près du village Mouila-Pové, et ses productions sont bien connues des services des Eaux et forêts. Il était alors temps qu'elle se mette en phase avec la législation forestière en matière de développement local.

C'est dans ce protocole d'accord que le comité de suivi va, d'une part, identifier les types de projets et,

d'autre part, s'assurer de leur mise en œuvre au profit des villages situés dans les environs du permis d'exploitation forestière de la SBL.

En général, il est question de projets socio-économiques portant sur la construction de dispensaires, d'écoles primaires, de cases de passage, de marchés, auxquels s'ajoute la construction des pompes hydrauliques. Autant de réalisations qui participent au développement local et au bien-être des populations, financées grâce à la redevance forestière calculée sur la base de la production de la société, conformément à l'article 251 du Code forestier.

Autrefois, cette redevance était reversée directement



Photo : C-M.M

... en présence de quelques responsables administratifs locaux.

aux tiers sans impact sur le développement communautaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement, via le dé-

partement des Eaux et forêts, a réorganisé le secteur de l'exploitation forestière, de façon à ce que cela ne profite plus à quelques vil-

lageois, mais au plus grand nombre à travers des choix de projets communautaires pour le développement local.

Éducation

Les enseignants du lycée Jean-Stanislas Migolet en grève

C-M. M
Koula-Moutou/Gabon

Ils réclament de meilleures conditions de travail. A l'issue de leur deuxième assemblée générale qui s'est tenue, le mardi 7 février 2017, le collectif des enseignants a décidé de suspendre les cours jusqu'à la satisfaction totale de ses revendications.

DEPUIS le 8 février dernier, le collectif des enseignants du lycée d'Etat Jean-Stanislas Migolet a suspendu toute activité pédagogique au sein de l'établissement, pour cause de mauvaises conditions de travail : effectifs pléthoriques dans les salles de classe, machines de reprographie hors service, manque de bureaux et chaises des enseignants dans les salles de classe, absence d'électricité dans les salles de cours, tableaux en mauvais état, insalubrité criante dans l'établissement, toilettes des élèves et enseignants hors d'usage.

Une situation qui a conduit, le lundi 21 février dernier, à



Photo : C-M.M

Le DAP intérimaire, Marcel Moudjondji (centre), visiblement gêné par la décision prise par les enseignants.



Photo : C-M.M

La réunion avec le collectif a accouché d'une souris, ...

une rencontre entre le collectif des enseignants, le proviseur et le directeur d'Académie provinciale intérimaire, Marcel Moudjondji, pour tenter de trouver un terrain d'entente dans le sens de la reprise des cours. Mais, à l'issue de cette réunion, le collectif a conditionné la reprise des enseignements à la satisfaction des points inscrits dans son cahier de charges. Cette décision a été prise, unanimement, lors de la deuxième assemblée générale tenue par le même collectif, le 7 fé-

vrier 2017, en raison de ce qu'aucun point de revendication n'avait trouvé un début de solution.

Toutefois, « il est à signaler que le mouvement d'humeur observé par le collectif des enseignants du lycée d'Etat de Koula-Moutou est interne à l'établissement. Et, qu'en outre, il se situe en marge de celui des partenaires sociaux de l'Éducation nationale, pour éviter l'amalgame et la récupération qu'on peut en faire », a indiqué le représentant du collectif, Serge Makoundji.



Photo : C-M.M

...les enseignants ayant décidé de durcir leur mouvement.